

COMPTABILITÉ ET GESTION DES CONGÉS : VERS DE NOUVEAUX CHAMPS D'APPLICATION DE LA TECHNIQUE COMPTABLE



Gilles SATGÉ⁽¹⁾

Expert-comptable mémorialiste
PDG de Lucca

Lorsque l'on s'intéresse à l'histoire de la comptabilité, il est frappant de constater que depuis sa première description par Luca Pacioli à la fin du XV^e siècle, la technique comptable n'a pratiquement pas évolué. Les concepts de comptes, d'écriture, de partie double, de journaux, de grand livre, de capitaux propres, de résultat, de période comptable sont présents dès cette époque.

Les évolutions ultérieures – dont les principales sont probablement l'apparition de la notion d'amortissement, la reconnaissance des stocks puis des actifs incorporels, et l'élaboration d'un cadre conceptuel – ne sont pas essentielles. Elles ne concernent pas la technique comptable elle-même. La tenue des comptes de nos entreprises se fait encore aujourd'hui comme elle se faisait, il y a cinq siècles, chez les

armateurs vénitiens. Le clavier et l'écran ont remplacé la feuille et le crayon, mais les principes sont restés les mêmes.

La stabilité de la comptabilité se retrouve également dans son champ d'application. Depuis son apparition, la technique comptable a été exclusivement réservée à la production d'états financiers. Néanmoins, si la stabilité de la technique comptable peut être considérée comme une conséquence de sa perfection formelle, la limitation de son champ d'application est plus difficile à comprendre. En effet, pourquoi réserver une des « plus belles inventions de l'esprit humain »⁽²⁾ à un seul domaine ? Le calcul différentiel inventé par Newton pour calculer le mouvement des astres a ensuite donné lieu à bien d'autres applications. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour la comptabilité ?

La présente étude a pour objectif de montrer que des techniques directement importées de la comptabilité permettent de résoudre, élégamment et efficacement, un problème de gestion non financier : la gestion des congés et des absences. Sur la base de cet

exemple, certains principes comptables sont réexaminés, cette fois-ci sortis de leur gangue financière, afin de mieux en cerner la substance. Enfin, d'autres champs d'application non financiers de la comptabilité seront suggérés en conclusion de cette étude.

Comptabilité et gestion des congés

Présentation de la problématique

La problématique de la gestion des congés et des absences est double. Il s'agit d'une part de traiter le processus d'émission et de validation de la demande de congés ou d'absence. Il s'agit d'autre part de gérer les "compteurs" qui reflètent le nombre de jours de congés auquel ont droit les salariés. C'est pour résoudre cette deuxième problématique, la gestion des compteurs, que l'utilisation de techniques comptables s'avère efficace.

Résumé de l'article

Depuis sa création, la technique comptable a été exclusivement utilisée dans le domaine financier. Il est pourtant fortement probable que les avantages apportés par le formalisme logique propre à la comptabilité pourraient être mis à profit dans bien d'autres domaines. Le présent article décrit l'utilisation de techniques comptables en matière de gestion des congés et des absences, puis suggère d'autres champs d'application de la comptabilité.

1. Gilles Satgé : ESCP 1985. Après avoir été auditeur pendant 10 ans chez Arthur Andersen, puis exercé des responsabilités de direction financière chez plusieurs éditeurs de logiciels, il a fondé la société Lucca en mars 2002. Lucca est un éditeur de logiciels de gestion.

2. Goethe, à propos de la comptabilité en partie double, dans Wilhelm Meister (1824).



Axiomes

Si l'on considère que les salariés acquièrent des droits à des jours de congés et d'absences, et qu'ils consomment ces droits lorsqu'ils prennent leurs congés ou lorsqu'ils s'absentent, il est alors possible de mettre en place une véritable comptabilité des congés et absences à partir de quelques axiomes très simples :

1. La relation employeur/employé vis-à-vis des congés et des absences est traduite dans des comptes,
2. Ces comptes sont de type comptable, c'est-à-dire qu'ils sont mouvementés au débit ou au crédit par des écritures, et qu'ils font apparaître un solde,
3. Les comptes des employés sont crédités pour refléter l'acquisition de leurs droits à congés ou à absence. Ils sont débités pour refléter la consommation de leurs droits,
4. Toute écriture dans un compte doit avoir une contrepartie dans un autre compte (c'est-à-dire de même montant, mais de sens inverse).

L'axiome 1 définit l'objet de la comptabilité. L'axiome 2 indique le mode de fonctionnement des comptes. L'axiome 3 donne la convention de signe (pour distinguer les débits des crédits). L'axiome 4 introduit le principe de la partie double. Ces quatre principes sont nécessaires et suffisants pour construire une comptabilité complète des congés comme le montrera l'exemple ci-dessous. On notera en particulier que l'unité de compte, qui découle de l'axiome 3, n'est pas l'euro ou une quelconque autre devise, mais la journée (car les droits à congés s'expriment en jours).

Exemple de la société ABC

L'exemple qui suit illustre la mise en œuvre concrète des quatre axiomes énoncés ci-dessus pour établir la comptabilité des congés et absences de la société ABC.

La société ABC compte trois salariés (employés A, B et C). Elle octroie, conformément à la loi, 5 semaines de congés à ses salariés. Elle leur accorde, par ailleurs, 12 jours de RTT, à raison de 1 jour par mois à compter du mois de janvier.

Au 31 mars 2003, la situation des salariés vis-à-vis de leurs congés et de leurs jours RTT est donnée dans le tableau 1 :

Tableau 1 : situation initiale des salariés de la société ABC

Situation au 31 mars 2003	Congés 2001/2002 (reliquat)	Congés 2002/2003 (congés en cours d'acquisition)	Jours RTT 2003
Employé A	12	20,80	3
Employé B	5	20,80	
Employé C	-	6,24	2

La comptabilité des congés et des absences de la société ABC est initialisée par l'écriture figurant au tableau 2 :

Tableau 2 : écriture d'ouverture de la comptabilité ABC

Date	Compte/sous-compte	Débit	Crédit
01/04/03	Reprise des soldes d'ouverture au 31 mars 2003		
	1000 – Report à nouveau	-	69,84
	4102 – Congés 2001/2002 /employé A		12
	4103 – Congés 2002/2003 /employé A		20,8
	4503 – RTT 2003 /employé A		3
	4102 – Congés 2001/2002 /employé B		5
	4103 – Congés 2002/2003 /employé B		20,8
	4103 – Congés 2002/2003 /employé C		6,24
	4503 – RTT 2003 /employé C		2

Abstract

Since its inception, the accounting technique has been exclusively applied in the financial area. However, it is highly probable that the advantages provided by the logical formalism of the accounting technique could benefit many other domains. The following paper presents the use of accounting to manage employees' holidays, and suggests other uses of the accounting technique.



Cette écriture d'ouverture résulte de l'application des axiomes énoncés plus haut. La numérotation des comptes s'inspire de celle du plan comptable français. Un compte est créé pour chaque type de congés ou d'absence, avec des sous-comptes pour chaque employé. Le compte 1000 - Report à nouveau est créé en application de l'axiome 4.

Au cours du mois d'avril se sont produits les événements suivants :

Événement n° 1 – l'employé A a pris 1 jour de congés (le 4 avril)

Événement n° 2 – l'employé B a pris 2 jours de RTT (les 12 et 13 avril)

Événement n° 3 – l'employé C a été absent 2 jours pour cause de maladie (les 18 et 19 avril).

Événement n° 4 – l'employé C fournit un certificat médical justifiant 1 jour d'absence

Événement n° 5 – l'employé B ayant travaillé un week-end, il bénéficie de 2 jours de récupération qu'il pourra prendre quand il le souhaitera.

Événement n° 6 – l'employé A demande que 3 jours de congés soient transférés sur son compte épargne-temps.

Les événements n° 1 à 6 se traduisent dans la comptabilité des congés et absences par les écritures décrites au tableau 3 :

Tableau 3 : écriture événements du mois d'avril 2003

Date	Compte/sous-compte	Débit	Crédit
04/04/03	Événement n° 1 – Congés pris par employé A 4102 – Congés 2001/2002 /employé A 7100 - Congés pris	1	1
13/04/03	Événement n° 2 – RTT pris par employé B 4503 – RTT 2003 /employé B 7500 – RTT consommée	2	2
19/04/03	Événement n° 3 – Absence maladie employé C 4900 – Congés maladie /employé C 7900 – Absence maladie	2	2
19/04/03	Événement n° 4 – Remise certificat employé C 6900 – Absence maladie accordée /employé C 4900 - Congés maladie	1	1
25/04/03	Événement n° 5 – Jours de récupération accordés 6600 – Jours de récupération accordés /employé B 4600 – Jours de récupération	2	2
30/04/03	Événement n° 6 – Transfert vers compte épargne-temps 4102 – Congés 2001/2002 /employé A 5000- Compte épargne-temps	3	3

Les comptes 7100, 7500 et 7900 sont créés essentiellement pour équilibrer les écritures de consommation de droits à congés ou absence.

Il convient également de constater les droits à congés et RTT acquis par les employés A, B et C au cours du mois d'avril 2003.

Tableau 4 : écriture d'acquisitions de droits pour avril 2003

Date	Compte/sous-compte	Débit	Crédit
30/04/03	Acquisition congés payés en avril 6100 – Acquisition congés payés 4103 – Congés 2002/2003 /employé A 4103 – Congés 2002/2003 /employé B 4103 – Congés 2002/2003 /employé C	6,24	2,08 2,08 2,08
30/04/03	Acquisition RTT en avril 6500 – Acquisition RTT 4503 – RTT 2003 /employé A 4503 – RTT 2003 /employé B 4503 – RTT 2003 /employé C	3	1 1 1





Ici, comme dans le jeu d'écriture précédent, des comptes (6100, 6500) sont créés dans le but principal d'équilibrer les écritures d'attribution de droits.

Etablissement de la balance générale

A l'issue de ces trois jeux d'écriture, il est maintenant possible d'établir une balance générale des congés et des absences de la société ABC au 30 avril 2003 (tableau 5).

Tableau 5 : balance générale congés et absences société ABC au 30 avril 2003

Compte	/sous-compte	Mouvement		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
1000 – Report à nouveau		69,84		69,84	
4102 – Congés 2001/2002	Employé A	4	12		8
4102 – Congés 2001/2002	Employé B		5		5
4103 – Congés 2002/2003	Employé A		22,88		22,88
4103 – Congés 2002/2003	Employé B		22,88		22,88
4103 – Congés 2002/2003	Employé C		8,32		8,32
4503 – RTT 2003	Employé A		4		4
4503 – RTT 2003	Employé B	2	1	1	
4503 – RTT 2003	Employé C		3		3
4600 – Jours de récupération	Employé B		2		2
4900 – Congés Maladie	Employé C	2	1	1	
5000 – Compte épargne-temps	Employé B		3		3
6100 – Acquisition congés payés		6,24		6,24	
6500 – Acquisition RTT		3		3	
6600 – Jours de récupération accordés		2		2	
6900 – Absence maladie accordée		1		1	
7100 – Congés pris			1		1
7500 – RTT consommée			2		2
7900 – Absence maladie			2		2
Total		90,08	90,08	84,08	84,08

Comme dans une comptabilité financière, les informations de la balance générale sont plus lisibles quand elles sont présentées sous forme d'un bilan (tableau 6) et d'un compte de résultat (tableau 7) :

Tableau 6 : bilan des congés et absences de la société ABC au 30/04/03 (en jours)

Actif		Passif	
Report à nouveau	69,84	Congés 2001/2002	13
Variation	7,24	Congés 2002/2003	54,08
<i>Sous-total</i>	77,08	RTT 2003	7
RTT 2003	1	Jours de récupération	2
Congés maladie	1	Compte épargne-temps	3
Total Actif	79,08	Total Passif	79,08

Ce bilan montre que la société ABC "doit" 79,08 jours de congés à ses employés. A l'inverse, un de ses employés doit à la société ABC une journée au titre d'une absence maladie non justifiée, et un autre est en avance d'une journée sur sa consommation de RTT. Le bilan nous indique aussi que sur la période d'avril 2003, le montant des congés dus aux employés a augmenté de 7,24 jours. Pour une analyse de ces 7,24 jours, il convient d'examiner le compte de résultat, qui recevra l'appellation plus appropriée de compte de variation (tableau 7, page suivante).

Tableau 7 : Compte de variation des congés et absences de la société ABC pour le mois d'avril 2003

	Jours
Droits à congés et absences accordés	
Congés payés	6,24
RTT	3
Jours de récupération	2
Maladie	1
Total I	12,24
Droits à congés et absences consommés	
Congés payés	1
RTT	2
Maladie	2
Total II	5
Variation (I – II)	7,24

L'augmentation nette de 7,24 jours des droits dus aux salariés sur le mois d'avril 2003 s'explique donc par une attribution de droits de 12,24 jours et une consommation de ces droits de 5 jours. On remarque que, fort logiquement, l'événement n° 6 (transfert de jours de congés vers le compte épargne-temps) n'a pas d'impact sur le compte de variation.

Avantages théoriques et pratiques de la logique comptable

Un intérêt théorique

L'exemple qui précède présente, au moins, un intérêt théorique. Il montre qu'il est possible d'appliquer la logique comptable à un nouveau domaine en mettant en œuvre quatre axiomes très simples. L'axiome 1 définit le domaine d'application. L'axiome 3 donne la convention de signe (pour distinguer les débits des crédits), et la mécanique comptable elle-même est entièrement définie par les axiomes 2 et 4. L'esthète qui sommeille en chaque comptable ne peut être qu'émerveillé par le contraste entre la simplicité des briques qui constituent la base de son savoir et la riche complexité des édifices que ces briques lui permettent de construire.

Des avantages pratiques

Au-delà de ces considérations théoriques (et esthétiques), il est légitime

de s'interroger sur l'intérêt pratique de la démarche présentée dans ces lignes. Quel avantage concret peut-on tirer de l'utilisation de la technique comptable lorsqu'elle est appliquée à de nouveaux domaines ?

Pour répondre à cette question, nous resterons dans le domaine de la gestion des congés et des absences, mais nous ferons cette fois-ci référence à une expérience réelle dans laquelle la méthode préconisée dans ces lignes a été effectivement mise en œuvre. Il s'agit d'un logiciel de gestion des congés et des absences³.

Ce logiciel, qui est actuellement utilisé par une vingtaine de sociétés de toutes tailles (de 50 à 5 000 personnes), s'analyse comme une comptabilité des congés et des absences à laquelle est adjointe une interface qui rend la dimension comptable transparente pour la majorité des utilisateurs. La mise en œuvre de ce logiciel au sein de diverses sociétés a donc été un excellent terrain d'expérimentation de l'approche comptable présentée ici. L'intérêt de cette approche comptable est apparu à plusieurs niveaux.

La familiarité du public avec certains concepts comptables

L'utilisation d'un modèle comptable présente un premier avantage lié à la

popularité de certains concepts issus du monde de la comptabilité. Cela peut paraître étonnant, mais probablement grâce à l'influence des relevés bancaires, il apparaît que le grand public maîtrise assez bien les notions comptables de compte, de solde, d'écriture, de débit, de crédit.

La présentation des comptes de congés de manière similaire à celle d'un relevé bancaire offre donc aux utilisateurs une interface immédiatement familière.

Ainsi, tout système ou logiciel qui utilise une logique comptable s'appuie sur une connaissance déjà présente dans l'esprit des utilisateurs, ce qui facilite son apprentissage et son appropriation.

Un modèle simple et puissant

Les comptables le savent bien, dans le domaine financier, n'importe quelle situation, même la plus complexe, peut être traduite en comptabilité par une combinaison appropriée de comptes, de montants, et de débits /crédits.

Il en est de même en matière de gestion des congés et d'absence. C'est l'un des principaux enseignements tirés du déploiement du logiciel : toute situation particulière en termes de congés et d'absence, même la plus complexe, peut toujours s'analyser en une combinaison de droits à congés et de consommation de ces droits. Elle est donc toujours formalisable dans le système comptable décrit ci-dessus.

Le choix de mettre en œuvre une approche comptable a donc permis de réunir, dans un même système, deux qualités a priori incompatibles : la simplicité (il repose sur un nombre limité de règles simples) et la puissance (il est capable de traiter toutes les situations qui se présentent).

La traçabilité

La notion comptable d'écriture s'avère, à l'usage, extrêmement pratique. Le solde d'un compte ne peut être modifié que par le biais d'une écriture. Une fois enregistrée, une écriture ne peut plus être modifiée autrement que par une nouvelle écriture.

Cette contrainte formelle du modèle comptable peut sembler désuète à l'ère de l'informatique qui permet si facilement de modifier un enregistrement.

3. Logiciel WebRTT édité par la société Lucca (www.lucca.fr)



Dans la pratique, la contrainte de devoir passer une nouvelle écriture pour annuler ou modifier une écriture précédente apparaît, non pas comme un handicap, mais comme un atout. Le solde d'un compte peut être faux, mais il n'est jamais inexplicable. Il suffit de consulter les écritures qui le constituent. La "traçabilité", malheureusement absente de nombreux systèmes de gestion, est inhérente à la logique comptable.

Les vertus de la partie double

Lors de la conception du logiciel, la décision d'opter pour une comptabilité en partie double (plutôt qu'en partie simple) avait une motivation principale : la création de comptes de flux allait de toute évidence permettre d'obtenir facilement des informations statistiques sur les attributions et consommation de droits à congés.

A l'usage, deux autres conséquences bénéfiques sont venues conforter ce choix.

Lors de la mise au point du système, la consultation systématique de la balance générale a permis de vérifier la cohérence du système, un déséquilibre de la balance reflétant inmanquablement soit un problème de logique, soit un dysfonctionnement informatique.

Par ailleurs, le fonctionnement en partie double donne un niveau de protection logique contre le piratage du système. Quiconque arrivera à pénétrer la base de données devra maîtriser le concept de la partie double pour pouvoir se créditer des droits à congés impunément. Il est heureusement peu probable que la comptabilité fasse partie des connaissances de base des "hackers".

Un meilleur suivi des congés et des absences

La nécessaire formalisation de la problématique de la gestion congés et des

absences afin de la faire rentrer dans un cadre comptable a permis de mieux en appréhender certains aspects. C'est le cas, par exemple, de l'absence maladie.

Dans le modèle comptable présenté ci-dessus, toute absence ou prise de congés s'analyse comme deux événements distincts : une attribution de droit et une consommation de ce droit. Dans le cas de l'absence maladie, la consommation du droit (l'absence du salarié) précède l'attribution du droit (dont le fait générateur est la remise du certificat médical). Dans la plupart des systèmes de paie, ces deux événements sont confondus. L'absence maladie est enregistrée sur la base de la remise du certificat médical.

Le modèle comptable permet au contraire un bien meilleur suivi des absences maladie en distinguant les deux événements. Le compte absence maladie est débité au moment de l'absence. Il devient donc débiteur, et il restera débiteur tant que le certificat médical ne sera pas produit. Il est ainsi possible de mettre en place, sur la base de la comptabilité des congés, une procédure de relance des certificats médicaux.

La définition des documents statistiques

Tout éditeur de logiciels de gestion se voit rapidement confronté à la demande d'états statistiques de la part de ses clients. Ces demandes sont souvent spécifiques à chaque client. Dans le cas du logiciel de gestion des congés, la mise à disposition des utilisateurs des états comptables traditionnels (grand livre, balance auxiliaire, balance générale, journaux) a permis de répondre à la quasi-totalité des demandes : le détail d'un compte de congés est donné par le grand livre. Le cumul des soldes de congés pour tout

le personnel à une date donnée figure dans la balance. La liste des soldes de RTT par salarié s'obtient par la balance auxiliaire, etc.

Conclusion

Les avantages tirés de l'application de la technique comptable à la gestion des congés et des absences viennent d'être décrits. Nous sommes convaincus que bien d'autres domaines pourraient bénéficier de la même démarche (c'est-à-dire l'application d'une logique comptable à une problématique de gestion non financière).

La gestion d'une population d'abonnés (à un magazine, à une chaîne de télévision cryptée, à un service de téléphonie mobile) pourrait comporter un volet comptable. L'unité de compte serait l'abonné, les comptes de bilan seraient les différentes catégories d'abonnés (distingués par leur type d'abonnement). Les comptes de flux reflèteraient les variations de la population (souscription d'abonnement, résiliation, etc.). Dans le même esprit, le suivi des effectifs d'une organisation (privée ou publique) pourrait également être mis en oeuvre selon une logique comptable. Les comptes de flux reflèteraient alors les embauches, licenciements, démissions, etc.

L'intérêt de l'utilisation de la comptabilité dans ces deux exemples est pure conjecture. Seules des expériences concrètes, sur le terrain, permettraient de valider ou d'infirmer cette hypothèse. En revanche, il ne fait pas de doute que les comptables sont les mieux placés pour découvrir et explorer ces nouveaux champs d'application de leur savoir.

Gilles SATGÉ

